

Direction des Services Techniques LD/MM

Mail: stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE PERMANENT 2016 DST 03-11

OBJET : Rue de Saint-Bieuzy
Interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes
Circulation interdite

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4.

Vu le Code de la Voirie routière.

ARRETE

Article 1 : A compter de la mise en place de la signalisation, la circulation de tous véhicules de plus de 3,5 tonnes est interdite sur le tronçon suivant :

- Rue de Saint-Bieuzy : entre la place de l'Église et la rue du Presbytère.

Article 2 : la signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par les services techniques municipaux.

Article 3 : le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Monsieur le Directeur des services techniques municipaux, Monsieur le Commissaire central de police de Lorient, Monsieur le Chef de service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le 0 5 AVR. 2016

Serge LECUYER

Adjoint au maire aux travaux, aux bâtiments et aux infrastructures

Contact Mairie 1 rue des Écoles CS 10067 56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr 1 straed ar Skolioù CS 10067 56274 PLANVOUR Cedex